

Site de l'étang du Pont de Fer

Dossier de candidature de classement en réserve naturelle régionale

Présentation au CSRPN des Pays de la Loire

4 septembre 2006

1 – Présentation du porteur du projet

- Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres intervient au moyen de la maîtrise foncière pour la préservation de l'équilibre écologique des sites remarquables du littoral. La gestion des sites acquis est ensuite confiée à un gestionnaire, en priorité les collectivités locales concernées, dans le cadre d'une convention de gestion et d'un plan de gestion. Le Conservatoire entend contribuer au développement de la politique des Réserves Naturelles Régionales en proposant le classement d'espaces présentant à la fois un intérêt particulier et une unité de gestion cohérente.
- Le site de l'étang du Pont de Fer a été acquis en 2005 et constitue une unité foncière cohérente. D'après les éléments connus au moment de l'acquisition, son intérêt naturaliste est manifeste, notamment sur le plan des habitats naturels, de l'avifaune et pour la loutre. La réalisation d'un plan de gestion a été lancée début 2006 et doit aboutir en fin d'année. L'opportunité de cette étude a été saisie pour élaborer conjointement un dossier de candidature pour le classement du site en Réserve Naturelle Régionale. Le rapport de diagnostic a été rendu en juillet 2006 et a été présenté en réunion locale le 22 août 2006 par le bureau d'études Le Bihan Ingénierie. Les éléments du présent dossier sont issus des résultats de cette première phase de réalisation du plan de gestion.

2 – Présentation du site

- L'étang du Pont de Fer a été construit par endiguement d'une vallée en 1760 pour la pisciculture extensive.

Le plan d'eau d'une longueur d'environ 1500 m pour une largeur de 350 m en moyenne couvre environ 30 ha. Il présente grosso modo l'aspect d'un croissant, chaque pointe constituant les queues d'étang alimentées par deux petits ruisseaux.

Il est situé en tête d'un petit bassin versant, qui aboutit à l'étier de Pont-Mahé puis dans la baie du même nom, après avoir traversé une partie des marais de Pénestin en rive droite, et de Pont-Mahé en rive gauche. Aux débouchés de ceux-ci, deux seuils délimitent des zones de décantation des apports du bassin versant.

L'étang comporte des îlots flottants de végétation, constitués de touradons de carex (*Carex paniculata*), sur lesquels se développent des aulnes (*Alnus glutinosa*) et des saules (*Salix atrocinerea*). Il est ceinturé sur toute sa périphérie par une bande boisée de 25 à une centaine de mètres de large, qui l'isole des parcelles cultivées. Ces boisements sont constitués de saulaie et aulnaie dans les parties humides bordant l'étang.

et de chêne, châtaignier et pin maritime dans les parties plus hautes. A partir du mois de mai, le plan d'eau se couvre en grande partie de feuilles de nénuphar (*Nuphar lutea*).

L'unique accès à la propriété s'effectue par une portion de chemin à partir de la RD 83. Ce chemin conduit à la seule propriété bâtie du site (une petite maison de 65 m²), à un appontement rustique et à l'écluse de l'étang.

- historique de l'occupation du site, de ses usages, de son évolution,

Parmi les interventions importantes réalisées sur le site, on peut noter :

→ 1920 (environ) : une réfection (partielle ou totale) de la digue.

→ années 1960 : c'est à cette période que l'étang est resté en assec pendant 6 à 7 ans. Lors de cet assec, les chenaux ont été curés et recreusés au bulldozer. A cette occasion, et, afin de faciliter les pêches, les deux digues existantes en queue d'étang ont été édifiées (≈ 1965).

→ 1975 : réfection de l'ancienne pêcherie sous la forme de celle existant actuellement.

Jusque dans les années 1995-1996, des vidanges régulières étaient réalisées, en moyenne tous les 3 à 4 ans. Ces vidanges étaient réalisées par la manœuvre de la vanne de vidange de fond. Celle-ci est aujourd'hui hors d'usage et en très mauvais état.

L'environnement immédiat de l'étang c'est notablement boisé depuis une cinquantaine d'années. Les rives, parfois occupées par des landes, et les abords des cours d'eau alimentant l'étang, se sont enfrichés puis boisés, ou ont été plantés en pin maritime.

- statut actuel

Le site est propriété du conservatoire pour 61,85 ha, qui couvre la totalité de l'étang, des ouvrages et des bordures boisées. En matière d'urbanisme, l'étang est classé en espace remarquable (146-6) et les boisements en espaces boisés classés. Le site est inclus dans le site d'intérêt communautaire n° FR5200626 et une ZNIEFF 1 (identifiant régional : 10110002)

- rappel des préoccupations antérieures de protection.

Après avoir été un étang de production piscicole, le site avant son acquisition demeurait privé mais avait perdu cette vocation. Le propriétaire en avait confié la gestion à l'association des amis du Pont de Fer, qui assurait l'entretien et bénéficiait de l'autorisation de chasse, selon des modalités conduisant à une pression très modérée. La mise en vente a fait craindre qu'une société de chasse non locale devienne propriétaire, ce qui a suscité l'intervention du Conservatoire, à la demande des acteurs locaux.

Les investigations menées dans le cadre du plan de gestion mettent en évidence une bonne qualité hydrobiologique (à la limite de la très bonne qualité à l'ouvrage de sortie de l'étang). L'examen attentif des prélèvements ne met pas en évidence une dégradation de la qualité hydrobiologique à l'aval de l'étang, comme cela est souvent le cas (réchauffement des eaux, colmatage du lit du cours d'eau à l'aval).

3 – Les objectifs poursuivis

- intérêt patrimonial

Les habitats

Les habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne "Habitat", sont nombreux sur le site. Ils sont regroupés dans le tableau suivant.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Dénomination de l'habitat	Code CORINE	Code EUR15	Espèce indicatrice
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique	22.11	3310	<i>Luronium natans</i> <i>Hypericum elodes (poilu)</i>
Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	22.13 x 22.42	3150-1	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Plan d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres submergés	(22.12 x 22.13) x 22.41	3150-2	<i>Utricularia vulgaris ou australis</i>
Plan d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	(22.12 x 22.13) x 22.41	3150-3	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> (fleurs blanches)
Lisière humide à grandes herbes	37.7	6430	<i>Angelica silvestris</i> <i>Glechoma hederacea</i> <i>Oenanthe crocata</i>
Molinaie hygrophile acidiphile atlantique	37.312	6410	<i>Molinia coerulea</i> <i>Erica scoparia</i> <i>Juncus acutiflorus</i> <i>Sphagnum spp.</i> <i>Myrica gale</i>
Aulnaie à hautes herbes	44.3	91E0	<i>Alnus glutinosa</i> <i>Filipendula ulmaria</i>
Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	<i>Menyanthes trifoliata</i> <i>Equisetum fluviatile</i>
Chênaie pédonculée à molinie bleue	41.51 x 41.54	9190-1	<i>Quercus robur</i> <i>Molinia coerulea</i> <i>Betula pubescens</i> <i>Betula pendula</i> <i>Frangula alnus</i>
Hêtraie-chênaie collinéenne à houx	41.12	9120-1 9120-2	<i>Ilex aquifolium</i> <i>Ruscus aculeatus</i> <i>Polypodium vulgare</i> <i>Teucrium scorodonia</i> <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Pteridium aquilinum</i>

Les espèces floristiques

Les milieux aquatiques et humides des bords d'étang accueillent une bonne diversité spécifiques et plusieurs espèces remarquables. Dix d'entre elles figurent sur la Liste Rouge du Massif armoricain, deux font l'objet d'une protection nationale (*Lurionium natans* et *Rancunculus Lingua*). Le fluteau nageant, (*Lurionium natans*) appartient en outre à l'annexe I de la Directive "Habitat".

En outre, l'osmonde royale (*Osmunda regalis*) et la sphaigne (*Sphagnum spp.*) font l'objet d'une protection préfectorale dans le département de Loire-Atlantique.

Les espèces faunistiques

La loutre est présente sur le site.

L'intérêt ornithologique du site de l'étang du Pont de Fer est important aux vues des 25 espèces remarquables qu'il abrite.

La diversité spécifique piscicole est plutôt faible mais l'étang accueille une espèce protégée au niveau national, le brochet et une espèce migratrice, l'anguille avec un bon recrutement en jeunes stades (civelles).

L'étang du Pont de Fer ne présente pas un intérêt batrachologique fort. Parmi les huit espèces présentes sur le site, et en périphérie, seul le triton marbré est considéré comme une espèce déterminante en Pays de Loire. En revanche, le site tire sa richesse du système de mares périphériques qui abrite l'essentiel de la diversité pour groupe faunistique.

- intérêt socio-économique (ou culturel)

Espace privatif depuis très longtemps, le site n'a pas de rôle socio-économique particulier, si ce n'est l'accueil de l'association des amis du Pont de Fer depuis une quinzaine d'années.

L'analyse paysagère fait ressortir les conclusions suivantes :

- Un espace visuellement à part
- Un havre de paix
- Une forte présence des boisements
- Un contraste net avec le plateau agricole ouvert
- Un contraste avec le paysage ouvert de l'étier de Pont-Mahé

De ce fait, le site possède une identité d'"écrin de nature" peu fréquente dans une région où les espaces naturels se caractérisent davantage par de larges perspectives ouvertes.

4 – Identification des enjeux majeurs de la conservation et justification de la protection du site au niveau régional :

- en termes scientifiques (connaissance) : habitats ...

Le site se caractérise par la présence de nombreux habitats d'intérêt communautaire (eaux douces, zones humides et boisements), sur une surface réduite : le maintien de cette mosaïque diversifiée sera un enjeu majeur des modalités de gestion. De cette diversité dépend également le maintien de la flore et de la faune remarquable.

Or, la dynamique naturelle de la végétation tend vers une réduction des zones d'eau libre, un accroissement des surfaces boisées et une réduction des vasières exondées en été, menaçant la diversité des habitats et des espèces.

Concernant la faune, les potentialités d'accueil de la loutre pourraient être améliorées par la réfection de l'exutoire de l'étang. Le potentiel en tant que site de nidification pour les oiseaux d'eau pourrait être amélioré par des mesures de gestion spécifiques ainsi que par la prise de mesures limitant le dérangement occasionné par les activités de pêche et de chasse (braconnage).

Un travail d'inventaire complémentaire serait également à mener pour évaluer l'importance du site pour l'hivernage des anatidés, le site présente en effet de fortes potentialités d'accueil du fait de sa localisation géographique proche du littoral et de la Grande Brière.

Pour les amphibiens, la création de mares est possible afin de permettre une restauration du potentiel d'accueil du site diminué par les pratiques agricoles actuelles, sachant qu'une bonne part des mares existantes sont en dehors du site acquis.

Des inventaires complémentaires seraient à mener sur l'entomofaune (Odonates, Lépidoptères...) et sur les Chiroptères.

On signalera la quasi absence d'espèce envahissante. La situation de l'étang en amont du bassin versant du Mes, ainsi qu'une pression anthropique modérée sur le site explique en partie sa préservation vis-à-vis des espèces exogènes. On signalera cependant la présence du ragondin (qui participe à la dégradation des digues) et du robinier faux-acacia sur la digue le long de la RD 83.

Compte tenu de la présence d'espèces envahissante dans le bassin du Mes (baccharis, jussie, myriophylle du Brésil pour les espèces végétales, écrevisse de Louisiane, ibis sacrés pour la faune), une vigilance s'impose sur le site du Pont de Fer, par exemple en cas de réfection de l'ouvrage de surverse en faveur de la loutre et des civelles.

Place du site dans l' ensemble d'espaces naturels environnants

L'étang du Pont de Fer est situé au cœur d'un ensemble de milieux naturels de grande qualité :

- estuaire de la Vilaine au Nord,
- marais salants du Mes au Sud-Ouest,
- marais de Pénestin, dunes et baie de Pont Mahé, à l'Ouest ainsi que les traicts de Pen-Bé et du Croizic au Sud-Ouest,
- marais salants du Mes et de Guérande au Sud,
- Parc naturel régional de La Brière au Sud-Est

Dans ce contexte, l'étang du Pont de Fer apparaît comme un élément de diversité écologique (boisement, eau douce). Situé en position arrière-littorale, il constitue un site de refuge lors des tempêtes et une halte migratoire reconnue pour les Anatidés fréquentant les secteurs littoraux précédemment cités.

Le site est en outre situé entre deux importants noyaux de la façade atlantique : le golfe du Morbihan et La Grande Brière.

En tant que zone humide de plus de 60 ha, le site du Pont de Fer revêt, par de nombreuses espèces, une importance stratégique à l'échelle de La Presqu'île guérandaise, qui regroupe un ensemble de grands sites écologiques d'intérêt régional (parc naturel de Brière), interrégional (Bretagne / Pays de Loire) et même européen (les marais de Mes et de Guérande ont intégré le réseau NATURA 2000 au titre de la Directive "habitats").

- en termes pédagogiques

Aptitude du site à accueillir une fréquentation

Le site, dont l'acquisition par le Conservatoire du Littoral est récente, ne possède pas d'équipement destiné à accueillir le public (aire de stationnement, cheminement praticable, signalétique...).

La fréquentation du public est actuellement limitée compte tenu de l'absence d'aménagement. Seuls les membres de l'Association des Amis du Pont de Fer sont officiellement présents sur le site régulièrement pour la chasse, le suivi et l'entretien du site.

Toutefois, l'annonce dans la presse locale de l'acquisition du site par le Conservatoire du Littoral, ainsi que du projet de réserve naturelle attire depuis peu les curieux, qui tentent d'accéder au site par les voies communales et les hameaux du plateau agricole.

A cette fréquentation récente, s'ajoute une fréquentation plus ancienne et régulière : celle des braconniers qui chassent ou pêchent en toute illégalité sur l'étang, occasionnant un dérangement de la faune important. Des passages réguliers du garde de l'ONCFS sur le site devraient limiter ce type de pratique.

Il conviendrait, afin de préserver la tranquillité de l'avifaune et de la faune en général, de canaliser très fortement la fréquentation du public de visiteur et de supprimer le braconnage du site.

Potentiels d'interprétation

Actuellement, il n'existe aucune activité de découverte du site, ni aucune infrastructure d'accueil. Cependant, le site du Pont de Fer exerce, malgré sa discrétion depuis les axes de communication environnants, une forte attractivité liée :

- à la présence d'un plan d'eau,
- à son nouveau statut d'espace naturel public,
- à sa proximité de sites touristiques reconnus (presqu'île guérandaise, parc de Brière),
- à sa réputation parmi les pêcheurs (et certains magasins fournisseurs d'articles de pêche qui le conseillent comme zone de pêche, malgré l'interdiction).

L'intérêt ornithologique du site, bien qu'encore méconnu, ajoute encore à l'intérêt pédagogique du site.

Toutefois, accueillir des visiteurs sur le site de l'étang du Pont de Fer présente le risque de diminuer considérablement son intérêt écologique et surtout ornithologique. Par conséquent, l'ouverture au public devra se réaliser de façon très canalisée.

- en termes sociaux : inventaire des pressions ou risques menaçant sa pérennité ou a contrario rôle de sensibilisation des acteurs (ou population) à l'intérêt et la nécessité de la protection

La concertation menée à l'occasion de l'élaboration du plan de gestion fait ressortir un consensus marqué en faveur des orientations esquissées ci-dessus : préservation de la mosaïque des habitats, protection de la tranquillité du site, ménagement d'une "fenêtre" d'observation permettant d'accueillir les visiteurs intéressés sans perturber cette tranquillité.

En matière d'objectifs à long terme, deux scénarios contrastés se dégagent :

- le maintien durable d'une vocation d'étang avec un plan d'eau important, nécessitant la mise en œuvre de moyens de gestion adaptés (ouvrage de vidange, ou dispositif de désenvasement régulier...);
- l'accompagnement du site sans contrarier une évolution à quelques dizaines d'années vers une zone humide progressivement gagnée par la végétation.

Le choix entre ces options, qui ne requiert pas une décision à court terme, dépendra de la vision qui prévaudra au sein des gestionnaires et des acteurs locaux, ainsi que des moyens qui pourront être consacrés aux aménagements correspondants.

5 – Cartographie synthétique

- Plans de situation
- Statut foncier et urbanisme
- Hydrographie
- Habitats naturels

6 – Condensé du plan de gestion

La seconde partie du plan de gestion, qui développera les scénarios et proposera le programme d'action pour les 6 ans à venir, sera réalisée d'ici la fin de l'année 2006.

Annexe 1- Inventaire floristique

- Arbres

- *Abies alba*
- *Acer pseudoplatanus*
- *Alnus glutinosa*
- *Betula pendula*
- *Castanea sativa*
- *Ilex aquifolium*
- *Pinus pinaster*
- *Quercus robur*
- *Robinia pseudacacia*
- *Sorbus aucuparia*

- Strate herbacée

- *Achillea millefolium*
- *Ajuga reptans*
- *Allium vineale* ?
- *Alopecurus* sp.
- *Anagallis tenella* (a regressé)
- *Angelica sylvestris*
- *Anthoxanthum odoratum*
- *Apium nodiflorum*
- *Arum italicum*
- *Blechnum spicant*
- *Brachypodium sylvaticum*
- *Bryona dioica*
- *Calystegia sepium*
- *Campanula* sp.
- *Cardamine pratensis*
- *Carex Gr. Elata*
- *Carex nigra*
- *Carex paniculata*
- *Carex pseudocyperus*
- *Carex remota*
- *Carex riparia*
- *Carex vesicaria*
- *Chenopodium sp*
- *Circaea lutetiana*
- *Cirsium palustre*
- *Cladium mariscus*
- *Conopodium majus*
- *Cytisus scoparius*
- *Dipsacus fullonum*
- *Dryopteris filix-mas*
- *Dryopteris carthusiana*
- *Eleocharis multicaucalis*
- *Epilobium hirsutum*
- *Epilobium tetragonum*
- *Erica ciliaris*
- *Eupatorium cannabinum*
- *Euphorbia amygdaloides*
- *Filipendula ulmaria*
- *Fumaria* sp.
- *Galium aparine*
- *Galium mollugo*
- *Galium palustre*
- *Geranium robertianum*
- *Geum urbanum*
- *Glechoma hederacea*
- *Hedera helix*
- *Heracleum sphondylium*
- *Hyacinthoides non-scripta*
- *Hydrocotyle vulgaris*
- *Hypericum perforatum*
- *Iris foetidissima*
- *Iris pseudacorus*
- *Juncus acutiflorus*
- *Juncus bufonius*
- *Juncus effusus*
- *juncus glomeratus*
- *juncus heterophyllus*
- *Linaria vulgaris*
- *Lonicera periclymenum*

- Plante aquatique

- *Alisma plantago-aquatica*
- *Baldellia ranunculoides*
- *Callitriche* sp.
- *Equisetum fluviatile*
- *Glyceria fluitans*
- *Httonia palustris*
- *Hydrocharis morsus-ranae*
- *Hydrocotyle vulgaris*
- *Lemna* sp.
- *Luronium natans*
- *Mentha aquatica*
- *Menyanthes trifoliata*
- *Myriophyllum spicatum*
- *Myosotis scorpioides*
- *Nuphar lutea*
- *Polygonum amphibium*
- *Potamogeton* sp.
- *Ranunculus peltatus*
- *Utricularis* sp.

- Mousses

- *Sphagnum* sp. ...

- Arbustes

- *Corylus avellana*
- *Crataegus monogyna*
- *Erica scoparia*
(méditerranéenne-atlantique au voisinage de sa limite Nord-Ouest de partition)
- *Frangula alnus*
- *Myrica gale* (en limite Sud de son aire de répartition)
- *Prunus spinosa*
- *Rosa canina*
- *Salix atrocinerea*
- *Sambucus nigra*
- *Ulex europaeus*

- *Lotus uliginosus*
- *Lychnis flos-cuculi*
- *Lycopus europaeus*
- *Molinia caerulea*
- *Nasturtium officinale*
- *Oenanthe crocata*
- *Osmunda regalis*
- *Phalaris arundinacea*
- *Phragmites australis*
- *Poa trivialis*
- *Pteridium aquilinum*
- *Pulicaria dysenterica*
- *Rubia peregrina*
- *Rubus gr. Fruticosus*
- *Ruscus aculeatus*
- *Ranunculus acris*
- *Ranunculus ficaria*
- *Ranunculus flammula*
- *Rumex obtusifolius*
- *Rumex hydrolapathum*
- *Scrofularia auriculata*
- *Senecio jacobaea*
- *Stachys palustris*
- *Stellaria holostea*
- *Teucrium scorodonia*
- *Thelypteris palustris*
- *Umbilicus rupestris*
- *Urtica dioica*
- *Viola reichenbachiana*

- Lichens

- *Hamalina farinacea*

Annexe 2 - Flore remarquable

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	Statut régional	Dernière année d'observation
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	X	Directive Habitats Annexe I	-	2006
Piment royal	<i>Myrica gale</i>			Protégé en Pays de Loire Annexe II	2006
Epilobe des marais	<i>Epilobium palustre</i>			Liste Rouge Annexe II	2006
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>			Liste Rouge Annexe I	2006
Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>			Protégé en Pays de Loire Annexe II	2004
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	X		Liste Rouge Annexe I	2000
Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>			Liste Rouge Annexe II	2006
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>			Protégé en Pays de Loire Annexe I	2000
Jonc hétérophylle	<i>Juncus heterophyllus</i>			Liste Rouge Annexe II	2006
Peucedan officinal	<i>Peucedanum palustre</i>			Liste Rouge Annexe I	2000

On signalera en outre l'observation en 2006 d'espèces soumises à l'arrêté préfectoral du 13 mai 1992, réglementant la cueillette de certaines plantes sauvages dans le département de Loire-Atlantique :

- osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- sphaignes (*Sphagnum spp.*)

D'autres espèces peu banales méritant d'être signalées :

- cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*)
- marisque (*Cladium mariscus*) : neutrophile à calcicole
- genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) : distribution subatlantique, en régression
- *Scirpus multicaucalis* : distribution subatlantique
- utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*)
- bruyère à balais (*Erica scoparia*) : en limite NO de répartition, en régression

Annexe 3 - Inventaire des oiseaux contactés

Statut étang du Pont de Fer : NPr = Nicheur Probable, NPo = Nicheur Possible, NC = Nicheur Certain

Statut Pays de la Loire : nichDéter = nicheur déterminant en Pays de la Loire

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut étang du Pont de Fer	Statut Pays de la Loire	Statuts nationaux		Statut européen Directive oiseaux
				Protection	Liste rouge	
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	-	-	Protégé	-	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NPo	-	Chassable	-	Annexe II
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	NC	Nichdéter	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	-	-	Chassable	Rare	Annexe II
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	-	-	Chassable	Rare	Annexe II
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	NC	-	Chassable	-	-
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	-	-	Chassable	Vulnérable	Annexe II
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	NPr	Nichdéter	Protégé	-	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	-	Protégé	-	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	-	Protégé	-	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	-	-	Protégé	En déclin	Annexe I
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	-	-	Protégé	-	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NC	-	Protégé	-	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	NPo	Nichdéter	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	-	-	Protégé	Rare	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NPr	Nichdéter	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	NPr	-	Chassable-Nuisible	-	-
<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire	NC	-	Chassable-Nuisible	-	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	-	Chassable-Nuisible	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	-	-	Protégé	-	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	NC	-	Protégé	-	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	NPo	Nichdéter	Protégé	-	-
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	-	-	Protégé	Vulnérable	Annexe I
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NPr	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NC	-	Protégé	-	-
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	NPo	Nichdéter	Protégé	-	-

<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NPr	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	NC	-	Protégé	-	-
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	NC	-	Chassable	-	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	NC	-	Chassable	-	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	NPr	-	Chassable-Nuisible	-	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	NC	-	Protégé	-	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	-	Protégé	En déclin	-
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	-	-	Protégé	-	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	-	-	Protégé	-	-
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	-	-	Protégé	-	Annexe II
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	-	-	Protégé	-	-
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	NPo	Nichdéter	Protégé	En déclin	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Milvus migrans</i>	Milieu noir	NC	-	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	-	-	Chassable	-	Annexe II
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	NPo	Nichdéter	Protégé	Localisé	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NPr	-	-	-	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	-	-	Protégé	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	NC	-	Chassable	-	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NC	-	Protégé	-	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NC	Nichdéter	Protégé	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	NPr	-	Chassable-Nuisible	-	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	NPr	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NPo	-	Chassable	-	Annexe II
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	-	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NPo	-	Protégé	-	-
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	NC	-	Protégé	-	-
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	-	-	Protégé	-	-
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	-	-	Protégé	Localisé	Annexe I
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NPr	-	Chassable	En déclin	Annexe II
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	NC	-	-	-	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisettes	NPr	-	Protégé	-	-
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	-	-	Protégé	-	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	NC	-	Protégé	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	NC	-	Chassable	-	-

<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	NPr	-	Chassable	-	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	NPo	-	Chassable	-	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NPo	-	Protégé	En déclin	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	NPo	-	Protégé	En déclin	-

88 espèces d'oiseaux ont été contactées au cours des visites effectuées sur le site.

48 % peuvent être considérés comme des oiseaux des forêts ou du bocage, 29 % comme des oiseaux d'eau, 18 % comme des espèces des milieux ouverts et 5 % comme des oiseaux marins. L'importance prise par les oiseaux des milieux boisés dans ce total illustre bien la qualité de cet habitat sur le site.

25 de ces espèces peuvent être considérées comme remarquables (voir tableau ci-dessous). Celles en caractère gras peuvent être considérées comme présentant un intérêt patrimonial fort.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts Pays de Loire	Statuts nationaux		Statut européen
		Liste espèces déterminantes	Protection	Liste rouge	Directive oiseaux
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Nichdét	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	-	Chassable	Rare	Annexe II
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	-	Chassable	Rare	Annexe II
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	-	Chassable	Vulnérable	Annexe II
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Nichdét	Protégé	-	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	-	Protégé	En déclin	Annexe I
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Nichdét	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Nichdét	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nichdét	Protégé	-	Annexe I
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	-	Protégé	Vulnérable	Annexe I
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hoberau	Nichdét	Protégé	-	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Protégé	En déclin	-
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	Nichdét	Protégé	En déclin	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	-	Protégé	A surveiller	Annexe I
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	Nichdét	Protégé	Localisé	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Nichdét	Protégé	-	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	-	Protégé	A surveiller	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	-	Protégé	-	Annexe I
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	-	Protégé	Localisé	Annexe I
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	Chassable	En déclin	Annexe II
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	-	Protégé	En déclin	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	-	Protégé	En déclin	-